

**Pour être valable cette procuration devra être en possession
d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le mardi 21 mai 2019.**

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 27 MAI 2019

ACKERMANS & van HAAREN SA

Le soussigné,
propriétaire de actions dématérialisées et/ou
actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège social est établi à 2000 Anvers,
Begijnenvest 113, désigne comme mandataire spécial avec possibilité de substitution:
.....
à qui il/elle donne tous pouvoirs pour le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tient
le 27 mai 2019 à 14.30 heures au siège social de la société.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2018, y compris l'approbation d'un dividende brut de **2,32 euros** par action.

Pour Contre Abstention

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Alexia Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Marion Debruyne SPRL	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Jacques Delen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Macharis	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Julien Pestiaux	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Thierry van Baren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Menlo Park BVBA (Victoria Vandeputte)	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Frederic van Haaren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Willaert	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

Pour Contre Abstention

6. Renouvellement du mandat d'administrateur

Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Julien Pestiaux** pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant compte tenu du fait qu'il répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Julien Pestiaux (°1979, belge) a obtenu le diplôme d'ingénieur civil en électromécanique, spécialité énergie (Université Catholique de Louvain – 2003) et a obtenu aussi un master en engineering management (Cornell University - Etats-Unis). Julien Pestiaux est associé chez Climact, un bureau de conseil sur des thèmes liés à l'énergie et au climat. Il dirige actuellement une équipe qui développe un modèle pour la Commission Européenne afin d'évaluer le potentiel des Etats membres de l'UE à réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre à moyen et long terme. Auparavant, il a été actif durant 5 ans comme consultant et chef de projet chez McKinsey & C°. Julien Pestiaux a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2011 et est membre du comité d'audit et du comité de rémunération.

Pour Contre Abstention

Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros est prévue pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et de 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

7. Nomination du commissaire

Proposition de décision : sur recommandation du comité audit, approbation du renouvellement du mandat de commissaire d'**Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCRL**, avec siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, qui désigne comme représentants permanents Rottiers & C° Réviseur d'Entreprises SCRL, avec siège social à 2830 Tiselt, Beekstraat 125, représenté par monsieur Patrick Rottiers et Wim Van Gasse SPRL, avec siège social à 8400 Oostende, Distellaan 84, représenté par monsieur Wim Van Gasse, pour une durée de trois (3) ans et approbation de la rémunération annuelle de 62.000 euros (hors TVA, frais inclus, indexé annuellement).

Pour Contre Abstention

8. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

Pour Contre Abstention

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour à cause du report de l'assemblée générale ordinaire mentionnée ci-dessus.

Fait à le 2019.